

SCP LECOQ-VALLON & FERON-POLONI

Avocats

14, rue Jacques Bingen 75017 PARIS

Tél. : 01.53.04.97.77 – Fax 01.53.04.97.78

Toque L 187

BULLETIN D'INFORMATION 25/09/2024

Affaire : DOSSIER GENERAL ARISTOPHIL PROCEDURE PENALE

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le juge d'instruction du Tribunal judiciaire de PARIS en charge du volet pénal de l'affaire ARISTOPHIL a rendu son ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel de PARIS.

Pour mémoire, cette procédure pénale vise la société ARISTOPHIL, son dirigeant Monsieur LHERITIER ainsi que les autres personnes impliquées dans cette affaire à savoir Jean-Jacques DAIGRE, Jean-Jacques ITARD, Michel PERRONET, Philippe SAMSON, la SAS FINESTIM, la SAS ART COURTAGE, Jean-Claude VRAIN, Jérôme GAUTRY et, Denis POTIER.

Cela signifie que la société ARISTOPHIL, son dirigeant Monsieur LHERITIER, ainsi que les autres personnes impliquées, sont renvoyés pour être jugés devant le Tribunal correctionnel de PARIS au cours d'audiences au fond qui se tiendront courant septembre 2025 devant la 13^{ème} chambre correctionnelle.

Une première audience de fixation aura lieu le 5 mai 2025 devant la 13^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de PARIS.

Mon Cabinet vous représente dans le cadre de cette procédure et j'assurerai la défense de vos intérêts au cours de ces audiences pour lesquelles il n'est pas nécessaire de vous déplacer.

Si vous avez des questions, je vous remercie de bien vouloir me les adresser dans un premier temps par mail à l'adresse suivante : secretariat@lecoqvallonferonpoloni.com.